

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2020  
19 H 18**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021, à 19 h 18 par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2021-043**

**Approbation procès-verbal  
Séance générale 11 janvier 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 janvier 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2021-044**

**Approbation des comptes – Janvier 2021**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de janvier 2021 :

**Fonds d'administration :** 3 430 264.46 \$  
Paiement par chèques portant les numéros 40137 à 40164, 40227 à 40237, 40322 à 40343 et 40395 à 40410 et paiements électroniques.

Les chèques 37814 et 37519 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 40165 à 40215, 40226, 40238 à 40307, 40316 à 40321, 40344 à 40394 et 40415.

Les dépôts directs 40056 et 40250 ont été annulés.

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 772 589.83 \$  
Paiement par chèques portant les numéros 40216, 40217 et 40308 et paiement par dépôt direct portant les numéros 40218 à 40225, 40309 à 40315, 40411 à 40414.

*Certificat du trésorier numéro 3486*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2021-03 Règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensations relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site.

Le présent avis de motion remplace l'avis de motion A-2020-27 du 17 août 2020.

**2021-045 Adoption – Projet de règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site.**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2021-04 Règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujetti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujetti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Le présent avis de motion remplace l'avis de motion A-2020-28 du 17 août 2020.

**2021-046**      **Adoption – Projet de règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet de règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2021-05**      **Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

**A-2021-06**      **Règlement 808-8 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de prévoir son application pour l'année 2021**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-8 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de prévoir son application pour l'année 2021.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2021-047**      **Adoption – Second projet de règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020, prévoyant le remplacement de l'assemblée de consultation publique par une consultation écrite de 15 jours;

CONSIDÉRANT la publication le 12 janvier dernier de l'avis public invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires au plus tard le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2021-048 Règlement 631-44 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement numéro 631-44 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2021.

ADOPTÉE.

**2021-049 Règlement numéro 923  
Travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 230 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2021-050 Adoption premier projet – PPCMOI 2020-088  
Permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens  
3121, chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens dans le bâtiment principal sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-003 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-088 afin de permettre l'usage accessoire de centre d'entraînement canin extérieur comme usage additionnel à l'usage ferme équestre sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards, le tout, tel que présenté sur les documents déposés par le requérant en date du 17 août 2020.

ADOPTÉE.

**2021-051 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-003  
Modification d'un bâtiment principal  
2, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-004 du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-003 afin de permettre le remplacement de deux portes situées sur la façade latérale gauche du bâtiment principal, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 17 décembre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 2, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 604 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

**2021-052 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-045  
Construction d'un bâtiment principal  
1625, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-006 du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Michel Langlois, architecte, dossier A392 en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

Une suggestion est de plus émise de transformer l'espace de stationnement adjacent à la terrasse en espaces de verdure pouvant accueillir les travailleurs sur leur temps de pause.

Le bâtiment principal est sis au 1625, route 132 sur le lot 6 146 349 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

**2021-053**

**Adoption premier projet – PPCMOI 2021-007  
Permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures  
1625, route 132**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures sis au 1625, route 132;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-011 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2021-007 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1625, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept Michel Langlois, architecte, dossier A392 en date du 1<sup>er</sup> février 2021 alors que les normes de construction ne sont pas toutes atteintes :

- La superficie d'implantation au sol projetée est de 204 m<sup>2</sup> alors que la grille des usages et normes C-229 exige une superficie d'implantation minimale de 350 m<sup>2</sup>;
- La profondeur projetée du bâtiment est de 13.36 mètres alors que la grille des usages et normes C-229 exige une profondeur minimale de 15 mètres;
- Le C.O.S. minimal du projet projeté est de 0.1 alors que la grille des usages et normes C-229 exige un C.O.S. minimal de 0.15.

ADOPTÉE.

## **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2021-054**

**Acquisition et l'installation d'un circuit « aménagement vélo découverte »**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un circuit « aménagement vélo découverte », incluant la fourniture et la mise en place de tunnel, cônes et circuit de tapis sablé et la maintenance annuelle sur cinq ans, à Atmosphère pour un montant de 94 786.09\$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat du trésorier numéro 3482*

ADOPTÉE.

**2021-055 Acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Aéro-feu, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des appareils de protection respiratoire individuels autonomes au montant de 562 384.12 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de dix ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3484*

ADOPTÉE.

**2021-056 Achat de bottes et de chaussures de sécurité pour 2021 avec option de reconduire pour une année supplémentaire**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de bottes et de chaussures de sécurité pour l'ensemble des employés de la ville, à l'exception du Service de sécurité incendie, pour l'année 2021 avec option de reconduction pour une année supplémentaire à l'Équipeur (4153006 Canada inc.) au montant maximal de 47 916.98 \$ taxes incluses réparti comme suit :

- Année 2021 : 23 958.49 \$ taxes incluses;
- Année 2022 : 23 958.49 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3485*

ADOPTÉE.

**2021-057      **Renouvellement – Licences Office 365 et Exchange OnLine****

CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes renouvelle l'abonnement CLOUD des licences Office 365 et Exchange OnLine pour l'année 2021 à Hypertec Systèmes inc. au montant de 28 127.67 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3481*

ADOPTÉE.

**2021-058      **Contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique****

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Sodem inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat de services pour la gestion complète de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et pour la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs incluant la location du complexe aquatique d'une durée de 36 mois (1er avril 2021 au 31 mars 2024) au montant de 2 150 210.71 \$ taxes incluses.

Le montant de l'année 2021 est de 557 262.84 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3489*

ADOPTÉE.

- 2021-059      Pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022**
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022;
- CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;
- CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 janvier 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'OCTROYER le contrat à Revolution environnement Solution LP (Terrapure) pour le pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022 au montant de 879 932.42 \$ taxes incluses.
- Le montant de l'année 2021 est de 445 499.38 \$ taxes incluses, dont un montant de 17 686.70 \$ taxes incluses qui sera financé par la réserve d'assainissement des eaux.
- Certificats du trésorier numéros 3492 A et B*
- ADOPTÉE.
- 
- 2021-060      Programme de réparation des bordures et trottoirs en 2021 avec option de reconduire pour une année supplémentaire en 2022**
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le programme de réparation des bordures et trottoirs en 2021 avec option de reconduire pour une année supplémentaire en 2022;
- CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions;
- CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 janvier 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'OCTROYER le contrat à BDL Bordure et Trottoir inc. pour le programme de réparation des bordures et trottoirs en 2021 avec option de reconduire pour une année supplémentaire en 2022 au montant de 106 109.17 \$ taxes incluses pour 2021 et 108 231.34 \$ taxes incluses pour 2022.
- Certificat du trésorier numéro 3491*
- ADOPTÉE.
- 
- 2021-061      Nettoyage et inspection de conduite d'égouts sanitaires sur le boulevard René-Gaultier**
- CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 18 janvier 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage et l'inspection de 7 600 mètres de conduite d'égouts sanitaires sur le boulevard René-Gaultier à Essa-Tech pour un montant de 97 429.82 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3483*

ADOPTÉE.

**2021-062 Contrat d'ingénierie – Maison Hébert-Jodoin**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, bureau de projets en date du 26 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis de structure pour les fins de l'appel d'offres pour la reconstruction de la Maison Hébert-Jodoin à Belada au montant de 38 459.14 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le règlement 926.

*Certificat du trésorier numéro 3493*

ADOPTÉE.

**2021-063 Conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée – 2e appel d'offres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure couverte et réfrigérée;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du secrétaire du comité d'analyse et de la directrice générale adjointe en date du 1<sup>er</sup> février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Le Groupe Décarel inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le mandat pour la conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure couverte et réfrigérée au montant de 4 996 920 \$ taxes incluses n'incluant aucune option.

Cette dépense sera imputée au règlement 909.

*Certificat du trésorier numéro 3495*

ADOPTÉE.

**2021-064      Contrat pour la réalisation d'une synthèse des connaissances archéologiques**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'une synthèse des connaissances archéologiques du territoire de Varennes à la firme Artefactuel pour un montant de 23 109.98 \$ taxes incluses.

Un montant de 11 554.99 \$ taxes incluses sera financé par le fonds du 350<sup>e</sup> et un montant de 11 554.99 \$ taxes incluses sera financé par une subvention du MCCQ.

*Certificat du trésorier numéro 3487*

ADOPTÉE.

**2021-065      Contrat pour la réalisation d'un hôtel à insectes dans le cadre du projet « Effet papillon »**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 26 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'un hôtel à insectes dans le cadre du projet « Effet papillon » à Enfer design pour un montant de 7 415.89 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds vert.

*Certificat du trésorier numéro 3488*

ADOPTÉE.

**2021-066      Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial  
275, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 27 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 7 473.38 \$ aux

propriétaires du 275, rue Sainte-Anne.

Un montant de 3 736.69 \$ provient du Fonds patrimonial et un montant de 3 736.69 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

*Certificat du trésorier numéro 3490*

ADOPTÉE.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2021-067      Protocole d'entente dans le cadre de l'agrandissement de l'école  
secondaire Le Carrefour  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; tel protocole est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-068      Promesse bilatérale d'échange d'immeubles  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse bilatérale d'échange d'immeubles à intervenir entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-069      Entente de paiement relative à l'acte d'échange intervenu le 2 juillet 2013  
et publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 20 087 232  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de paiement à intervenir entre Gestion D.E.Q. inc. et la Ville de Varennes; telle

entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-070      Acte de servitude d'utilité publique – Collège Saint-Paul et Énergir, S.E.C.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'intervention à l'acte de servitude d'utilité publique à intervenir entre le Collège Saint-Paul et Énergir, S.E.C.; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-071      Société d'habitation du Québec – Programme de supplément au loyer  
Marché privé – SL1  
Renouvellement de l'entente (juillet 2021 à mars 2025)  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le renouvellement de l'entente de gestion du Programme de supplément du loyer – Marché privé – SL1 du 1er juillet 2021 au 31 mars 2025 à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Varennes et l'Office municipal d'habitation; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-072      Vente pour taxes MRC Marguerite-D'Youville – Dépôt de la liste  
préliminaire**

CONFORMÉMENT au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Finances et trésorier à dresser la liste préliminaire des immeubles à vendre à l'enchère, le 7 juin 2021, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2019;

DE TRANSFÉRER ladite liste à la MRC Marguerite-D'Youville au plus tard le 20 mars 2021 et d'autoriser la MRC Marguerite-D'Youville de procéder à la vente pour taxes le 7 juin 2021;

D'AUTORISER le directeur du Service des Finances et trésorier, en cas de paiement des taxes municipales et droits de mutation jusqu'au 31 décembre 2019, à retirer tout immeuble de cette liste préalablement à son transfert à la MRC Marguerite-d'Youville;

D'AUTORISER la greffière de la MRC Marguerite-d'Youville, en cas de paiement des taxes municipales et droits de mutation jusqu'au 31 décembre 2019, à retirer tout immeuble suite à son transfert à la MRC Marguerite-d'Youville le 20 mars 2021;

DE DÉCRÉTER que tout compte pour taxes municipales ou droits de mutation impayés visant tout immeuble inclus à la liste transférée à la MRC Marguerite d'Youville portera intérêt au taux de 15 % l'an à compter de ce transfert, nonobstant les dispositions des résolutions annuelles fixant les taux d'intérêts et de pénalités applicables aux comptes impayés, et ce, jusqu'à la fin du processus de vente pour taxes.

ADOPTÉE.

#### **2021-073 Rachat des soldes de dette venant à échéance au mois de mars 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire racheter les soldes de dette venant à échéance le 29 mars 2021 pour les règlements suivants :

| <b>Numéro du règlement</b> | <b>Titre du règlement</b>   | <b>Solde au 29 mars 2021</b> |
|----------------------------|---|------------------------------|
| 652                        | Travaux de réaménagement des locaux des SRC                             | 162 600 \$                   |
| 695                        | Travaux d'infrastructures Prestige II                                   | 112 328 \$                   |
| 705                        | Interventions aux bâtiments municipaux, acquisition de matériel roulant | 66 400 \$                    |
| 732                        | Travaux de réfection rues St-Charles/St-Joseph/Jodoin                   | 486 830 \$                   |
| 733                        | Exutoire au fleuve – secteur Vieux Varennes                             | 5 800 \$                     |
| 735                        | Interventions aux bâtiments municipaux                                  | 123 700 \$                   |
| 744                        | Acquisition d'un camion échelle avec pompe                              | 633 300 \$                   |
| <b>TOTAL</b>               |   | <b>1 590 958 \$</b>          |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le rachat des soldes de dette venant à échéance le 29 mars 2021 représentant un montant de 1 590 958 \$.

*Certificat du trésorier numéro 3494*

ADOPTÉE.

#### **2021-074 Approbation d'une programmation de travaux – TECQ**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui

s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes, ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens, attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

#### **2021-075      Demande de transferts budgétaires 2020 et 2021**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2020 au montant de 6 969 \$ et pour 2021 au montant de 22 300 \$ conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 26 janvier 2021 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2021-076 Régie intermunicipale du Centre multisports régional  
Facturation spéciale – Covid-19**

CONSIDÉRANT que le 21 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté la résolution 21-535 relativement à une facturation spéciale dû au Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve le paiement de la facture au montant de 166 808.64 \$ représentant la portion de la Ville de Varennes des déficits d'opération engendré en raison de la Covid-19 pour la Régie intermunicipale du Centre multisports régional.

ADOPTÉE.

**2021-077 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable  
Approbation du règlement 52 décrétant des travaux pour la fourniture et l'installation d'une vanne de réduction de pression sur une conduite de 450 mm**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les Villes de Varennes, de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable le 13 février 1990, la Régie doit pourvoir à l'exploitation, l'opération, la réfection et l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal décrit à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'installation d'une vanne de régulation de pression sur une conduite de 450 mm de diamètre à la montée Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux, incluant les frais incidents sont évalués à 450 180 \$ suivant le résultat de l'appel d'offres ouvert le 27 novembre 2020 préparé par le secrétaire-trésorier de la Régie au 3 décembre 2020 et que les frais pour les plans et devis ne sont pas incorporés à même le montant évalué;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne dispose pas des sommes nécessaires pour réaliser ces travaux et qu'il y a lieu de décréter un emprunt à cet effet;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve l'adoption du règlement 52 décrétant des travaux pour la fourniture et l'installation d'une vanne de réduction de pression sur une conduite de 450 mm par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable.

ADOPTÉE.

**2021-078 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement préparé par l'UMQ ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE.

**2021-079      Appui au projet La Riveraine – Parcours culture-nature**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme FONDS d'appui au rayonnement régional (FARR) du Ministère des Affaires municipales et habitation (MAMH), la Ville de Longueuil a déposé un projet d'étude de faisabilité en septembre 2019 en vue de la réalisation d'un parcours multimédia patrimonial cyclable sur la piste La Riveraine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes possède un riche patrimoine bâti et religieux et compte plusieurs panneaux d'interprétation relatant l'histoire de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, la Ville de Varennes s'est dotée d'une collection d'œuvres publiques remarquables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le la Ville de Varennes appui la Ville de Longueuil pour la poursuite des travaux du projet de piste La Riveraine, souhaitant que son territoire y soit inclus. Cet appui pourrait éventuellement prendre la forme d'une contribution financière et/ou en apport en ressources humaines.

ADOPTÉE.

**2021-080      Abolition des frais de retard à la bibliothèque**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolution à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes entérine l'abolition des frais de retard sur les documents empruntés à la bibliothèque.

ADOPTÉE.

**2021-081      Recensement de la population de 2021**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le Conseil municipal de la Ville de Varennes appui le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE.

**2021-082**

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2021-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 janvier 2021.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 52.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA